Rapport de la Commission Distinction pour l'année 2023

Objectifs de la Commission :

Permettre aux clubs du Pas-de-Calais de mettre à l'honneur et de récompenser les personnes (judokas ou non) qui participent à la vie des clubs et qui ont pour vocation de promouvoir les valeurs du judo.

Composition de la Commission :

Monsieur Marc DURIEZ
Monsieur Paul POTEAUX
Monsieur Patrick BIGOT
Monsieur Robert DESMAREZ
Monsieur Stéphane VERLEENE

Pour rappel, depuis 2022 le processus d'attribution des distinctions a été modifié pour selon la Commission Nationale, : « Simplifier l'attribution des distinctions et permettre à chacun, en fonction de ses mérites, de se voir décerner une juste récompense pour l'action qu'il a menée au service du Judo et de la Fédération ».

Il n'y a plus de quotas imposés aux Comités et il n'y a plus qu'une seule promotion par année sportive en mars, la session de novembre étant réservée à l'attribution du trophée SHIN.

Le travail de terrain des membres de la Commission et notamment les échanges avec les différents présidents et/ou coachs lors des compétitions a permis à cette dernière de proposer à la Fédération 33 demandes de distinctions, sachant que certaines n'ont pu être validée l'année dernière pour un non-respect des durées entre chaque demande pour un récipiendaire.

Sur les trente-trois demandes proposées par la Commission Distinctions du 62, seule une demande a fait l'objet d'un refus.

Les distinctions (de la médaille de d'implication à la médaille de Maître KAWAISHI) vont récompenser des récipiendaires répartis géographiquement sur l'ensemble du département et de toutes fonctions au sein du département (bénévole, présidents, secrétaires, trésoriers, assistants de club, arbitres et commissaires sportifs).

Forte de ce résultat, la Commission entend bien évidemment poursuivre son travail de terrain pour la promotion 2024.

Un seul mot : N'HESITEZ PAS à nous adresser vos demandes.